

Direction des Routes
et des Transports

Colmar, le **11 MARS 2008**

ARRÊTÉ N° 116/2008 - DRT

**Portant réglementation permanente de la circulation sur la
RD 432 (route classée à grande circulation), hors agglomération,
sur le territoire de la Commune de FELDBACH**

**Le Président du Conseil Général
du Département du Haut-Rhin**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.3221-4,
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles R. 411-1 à R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1 à R. 413-16,
- VU** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- VU** l'arrêté du 7 juin 1977 modifié, approuvant le Livre I - Quatrième partie, de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- VU** l'arrêté départemental permanent n° 018/2008 en date du 18 janvier 2008,
- VU** l'avis du Préfet du Haut-Rhin en date du 28 février 2008,
- VU** l'avis du Directeur des Routes et des Transports,
- SUR** proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin,

ARRÊTE :

Article 1^{er} – L'article 1^{er} de l'arrêté départemental permanent n° 018/2008 en date du 18 janvier 2008 est modifié comme suit : Du PR 31+965 au PR 31+815.

.../...

Article 2 - Le présent arrêté sera publié au Bulletin d'Information Officiel du Département et sera notifié à :

- M. le Maire de la commune de FELDBACH,
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement,
- M. le Lieutenant-Colonel, commandant le Groupement de Gendarmerie du Haut-Rhin,
- M. le Commandant de la C.R.S. 38,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- M. le Secrétaire Général de la Chambre Professionnelle des Transporteurs Routiers du Haut-Rhin.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a small flourish.

Charles BUTTNER